

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Longueil et Saint-Denis-d'Aclon (76)

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Mai 2018

SOMMAIRE

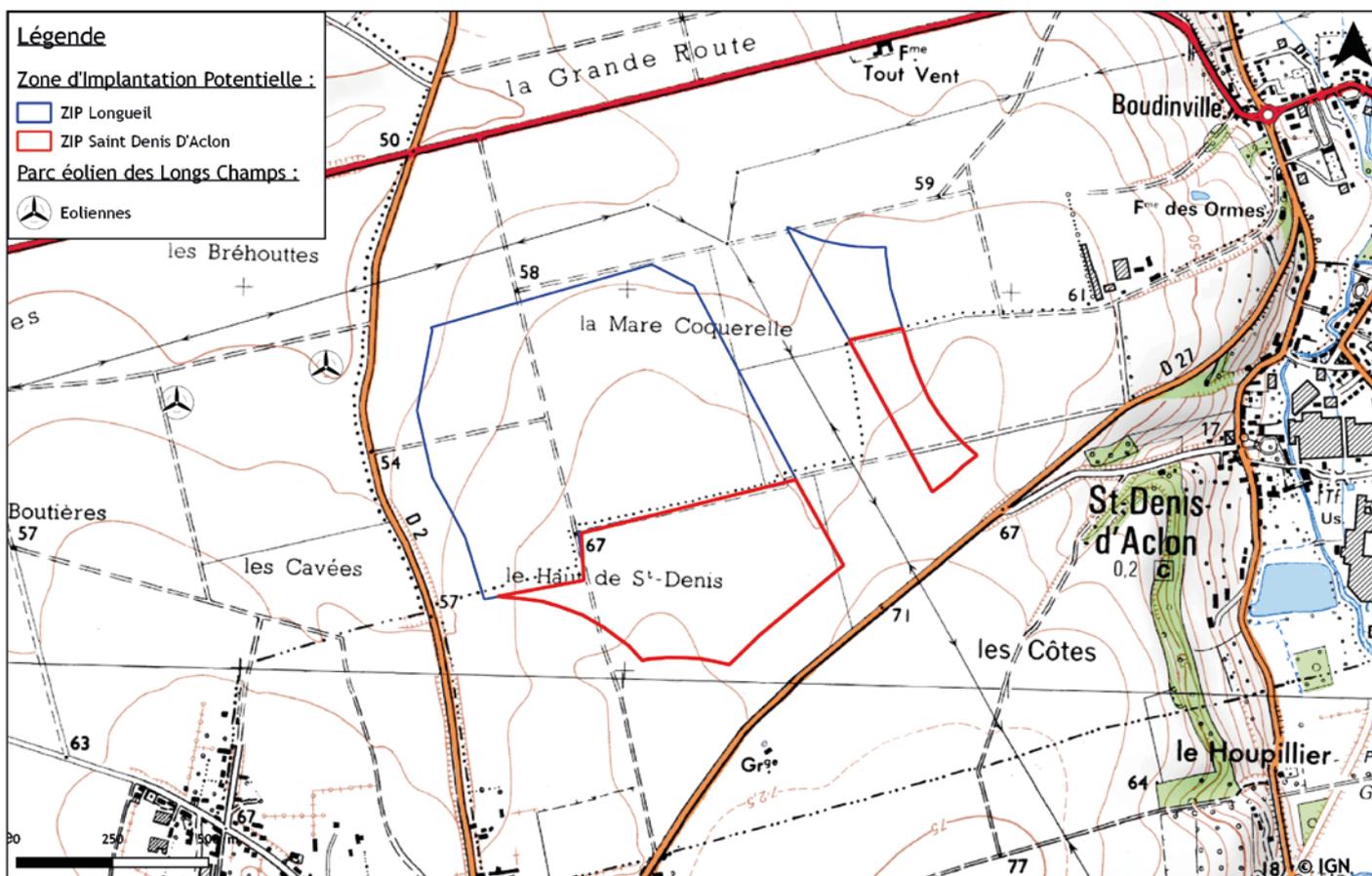
La zone d'étude	p.1
Seconde réunion du comité de pilotage	p.2
Les 5 phases du projet	p.2
Les études lancées au printemps	p.3-4
Les prochaines étapes	p.4

Comme vous le savez, VALOREM, en relation étroite avec les acteurs de votre territoire, étudie la possibilité d'implanter des éoliennes à Longueil et Saint-Denis-d'Aclon, dans le prolongement du parc éolien des Longs Champs, situé sur la commune de Bourg-Dun. Cette nouvelle lettre d'information vous présente l'avancement de ce projet.

Une zone d'étude dans la continuité du parc éolien des Longs Champs

Avec l'accord des conseils municipaux de Longueil et Saint-Denis-d'Aclon (qui ont respectivement délibéré en mars et mai 2017), VALOREM a lancé l'étude de faisabilité du projet en septembre 2017. Celle-ci consiste en une analyse des spécificités de votre territoire afin de déterminer les caractéristiques du parc (nombre et type d'éoliennes, localisation, dimensions...).

En parallèle, VALOREM a réuni le premier comité de pilotage du projet, le 27 octobre dernier, en présence du maire de Longueil, d'un adjoint et d'une conseillère municipale ainsi que du 1^{er} adjoint de Saint-Denis-d'Aclon. Cette réunion a consisté en la définition de la zone d'implantation potentielle des éoliennes et du planning des études de faisabilité (écologie, paysage, acoustique).



Zone d'implantation potentielle du projet (en bleu sur la commune de Longueil et en rouge sur Saint-Denis-d'Aclon)

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Longueil et Saint-Denis-d'Aclon (76)

Seconde réunion du comité de pilotage le 21 mars dernier

La deuxième réunion du comité de pilotage s'est tenue en mairie de Saint Denis d'Aclon le 21 mars 2018 avec pour objectif d'échanger sur les avancées et les prochaines étapes du projet et de faire un point intermédiaire sur les études écologiques. Ces éléments vous sont présentés en suivant.

Les participants au second comité de pilotage

- Elus de Saint Denis d'Aclon
- Elus de Longueil
- Elus d'Avremesnil
- Elus de la Communauté de communes Terroir de Caux
- Représentants des services de l'Etat
- Propriétaires, exploitants agricoles et/ou riverains
- Bureau d'études ALISE ENVIRONNEMENT
- VALOREM

Bureau d'études spécialisé dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement, Alise Environnement, basé à Saint-Jacques-sur-Darnetal (76), est chargé de la préparation de l'étude d'impact et des études écologiques du projet éolien.



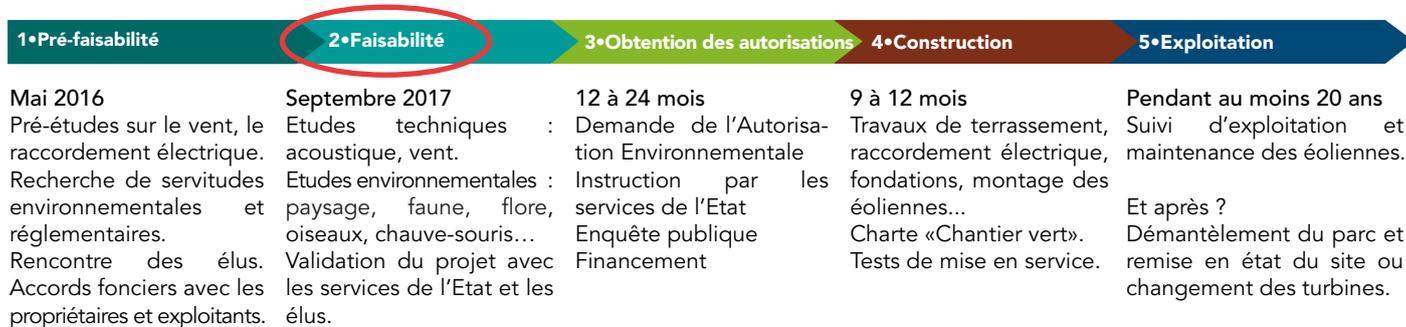
Les 5 phases du projet : l'étude de faisabilité se poursuit

Au travers de différentes thématiques, l'étude de faisabilité analyse très précisément les spécificités de votre territoire. Elle est réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée d'experts indépendants (naturalistes, paysagistes, acousticiens, architectes, géomètres...). L'étude de faisabilité se décompose en 2 temps :

- l'analyse de l'état initial : études sur l'environnement physique, naturel, paysager et humain, identification des enjeux,
- l'analyse des impacts : plusieurs variantes d'implantation sont étudiées et leurs effets possibles identifiés, choix de l'implantation la plus adaptée aux spécificités du site.

Les premiers résultats des études écologiques, lancées par la société Alise Environnement en septembre 2017, n'ont pas montré de contraintes majeures.

L'étude de faisabilité du projet de Longueil et Saint-Denis-d'Aclon est en cours.



Pour en savoir plus

- France Energie Eolienne : www.fee.asso.fr
- L'éolien en région : regions-eoliennes.fr
- L'observatoire des énergies renouvelables : www.energies-renouvelables.org
- Association Negawatt : www.negawatt.org
- ADEME : www.ademe.fr

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Longueil et Saint-Denis-d'Aclon (76)

Les études lancées au printemps

L'étude acoustique en avril

La loi française est extrêmement ferme et respectueuse des riverains d'éoliennes. Celle-ci impose au parc éolien de s'adapter à l'ambiance sonore initiale de son lieu d'implantation. Ainsi, au niveau des habitations les plus proches, l'émergence sonore générée par les éoliennes doit être inférieure à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit par rapport au bruit initial (avant l'implantation des turbines).

Pendant un mois, 7 sonomètres vont donc être installés au niveau des habitations proches de la zone d'étude afin de connaître le niveau de bruit ambiant existant actuellement.

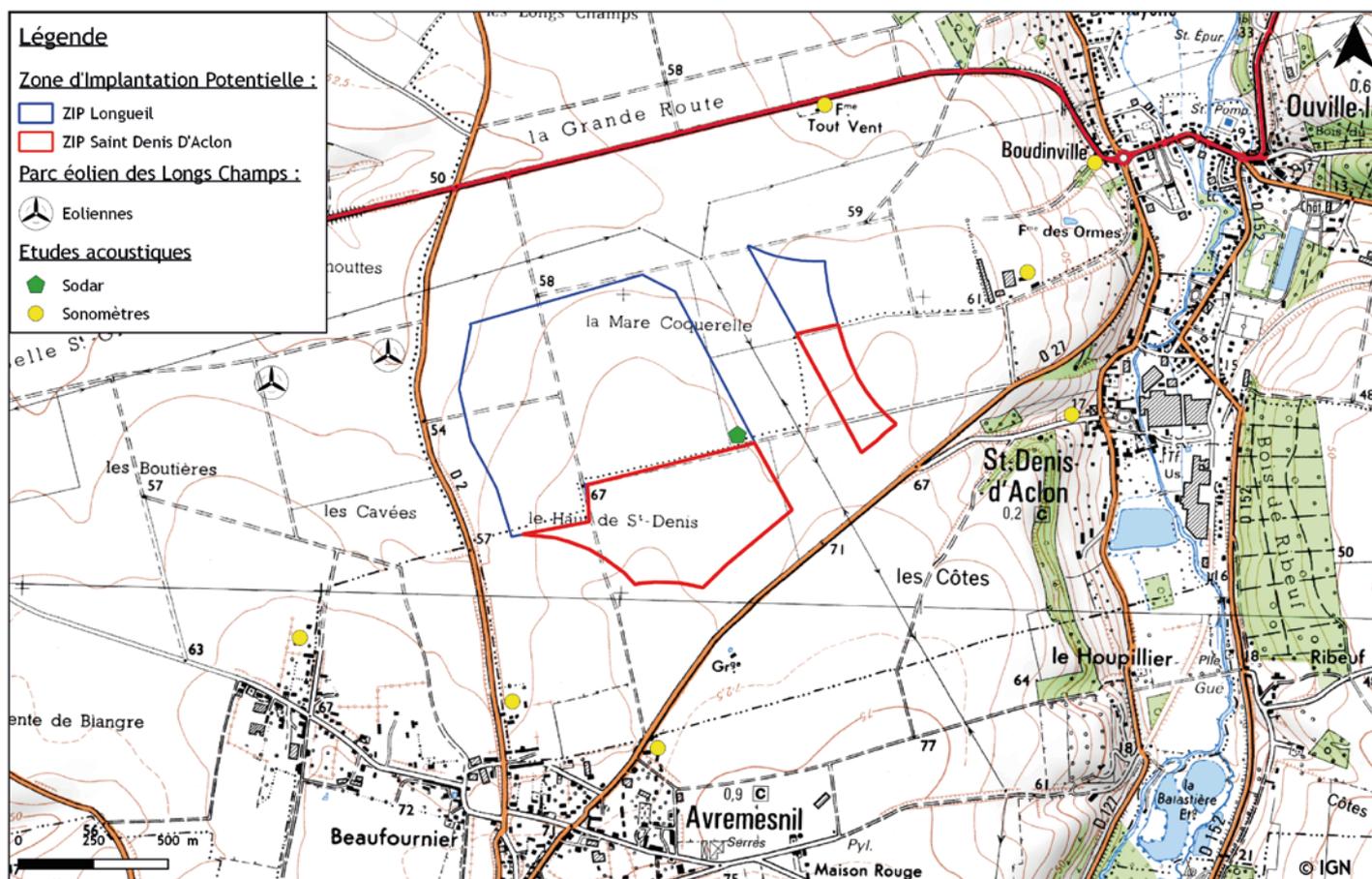
En parallèle, VALOREM va installer un SODAR afin de connaître précisément le vent présent à haute altitude pendant ces mesures (Cet appareil se sert des ondes sonores pour calculer la vitesse et la direction des vents jusqu'à 200 m de haut). Nous pourrons ainsi simuler très finement la contribution sonore des éoliennes et nous assurer du respect de la réglementation.



Sonomètre



SODAR



Carte des points de mesures acoustiques

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Longueil et Saint-Denis-d'Aclon (76)

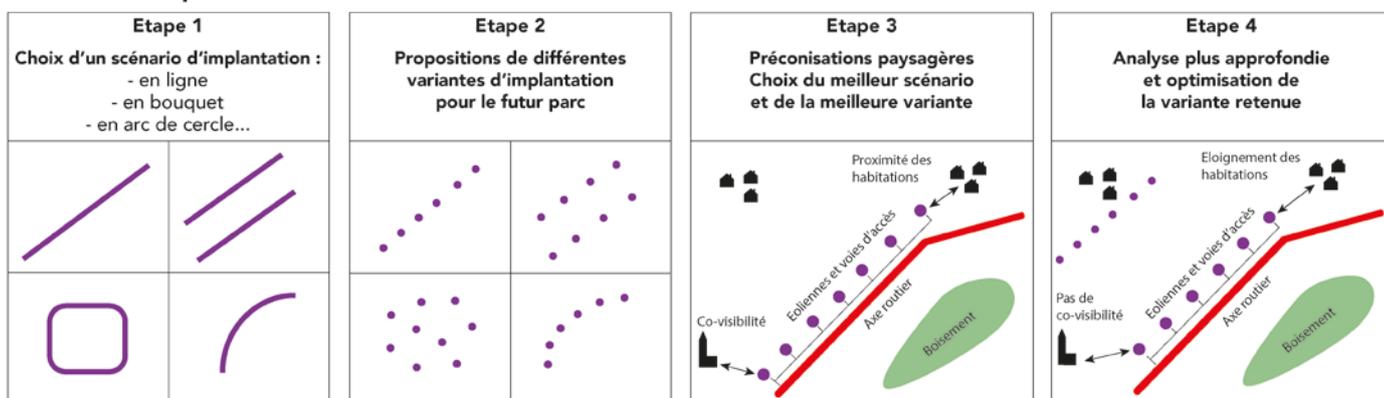
L'étude paysagère en mai et juin

A partir de 4 périmètres d'étude, Marie-Pierre GOSSET, experte paysagiste, va analyser les éléments structurant le paysage local :

- les lignes de relief, l'hydrologie, les boisements,
- le patrimoine culturel et touristique (églises, châteaux...)
- les voies de communication, les lieux de vie,
- les projets et parcs éoliens aux alentours, les lignes électriques, les châteaux d'eau...

La paysagiste proposera ensuite des points de vue emblématiques et des scénarios d'implantation intégrant au mieux les éoliennes au paysage.

Du scénario d'implantation à la variante finale



Réalisation : ENCIS Energies Vertes

Les prochaines étapes

D'ici juillet, une fois l'ensemble des études terminées, VALOREM, en lien avec les spécialistes ayant réalisé ces études, déterminera l'emplacement de chaque éolienne. Nous comparerons plusieurs variantes d'implantation puis choisirons la plus adaptée aux spécificités du territoire, tout en assurant une production d'électricité optimale. L'implantation finale respecte les recommandations des bureaux d'études et des services de l'Etat. Elle sera ensuite présentée au comité de pilotage du projet puis aux services de l'Etat.





Votre contact VALOREM
 Chef de projets

Clément MELAYE
 29 Rue des Trois Cailloux
 80 000 AMIENS
 Tél. : 03 22 09 20 92
 Mobile : 06 22 13 21 55
clement.melaye@valorem-energie.com
www.valorem-energie.com

Lettre d'information, Mai 2018
 Distribution sur les communes de Longueil
 et Saint-Denis d'Aclon (76)

Directeur de la publication - impressions :

VALOREM

www.valorem-energie.com